

RECRUTEMENT DU PERSONNEL CERTIFIÉ CRITÈRES D'EMBAUCHE

Critères d'embauche souhaitables chez tous les membres du personnel.

1. AFFECTIF :

- 1.1 S'aimer soi-même;
- 1.2 Avoir un amour particulier des jeunes (aimer et respecter les jeunes);
- 1.3 Être engagé à l'égard de l'éducation en général et l'enseignement en particulier.

2. LANGUE ET CULTURE FRANÇAISES :

- 2.1 Posséder une excellente connaissance du français parlé;
- 2.2 Posséder une excellente connaissance du français écrit (dépendant du poste);
- 2.3 vivre intensément la culture française:
 - 2.3.1 Au niveau du vécu personnel;
 - 2.3.2 Au niveau du vécu professionnel (dépendant des fonctions);
 - 2.3.3 Au niveau de son implication dans la communauté : être motivé à atteindre l'excellence au niveau 2.1, 2.2 et 2.3 est un facteur majeur dans l'application du critère;
 - 2.3.4 Posséder une appréciation particulière des valeurs de la langue et de la culture françaises;
 - 2.3.5 Démontrer un amour de la francophonie locale, provinciale, national et international.
- 2.4 Démontrer une connaissance et un respect des francophones en milieu minoritaire;
- 2.5 Être bilingue français-anglais (souhaitable);
- 2.6 Être conscient des éléments de son intégration en tant que minoritaire en milieu majoritaire (équilibré en tant que francophone en milieu majoritaire anglophone et pouvoir le verbaliser).

3. ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'ÉCOLE FRANÇAISE :

- 3.1 Comprendre et accepter sa raison d'être;
- 3.2 Connaître et comprendre le milieu francophone minoritaire;
Être prêt à promouvoir l'école française à l'école et dans la communauté.

4. ÉTHIQUE ET ATTITUDES PROFESSIONNELLES :

- 4.1 Pouvoir travailler en équipe;
- 4.2 Avoir le sens du consensus;
- 4.3 Être prêt à porter sa part de responsabilité au sein de l'équipe par rapport à l'ensemble du projet éducatif;
- 4.4 Apprécier les forces de ses collègues de travail et les aider à améliorer les faiblesses démontrées.

5. LE PERSONNEL COMME MODÈLE DES ÉLÈVES

Le Conseil scolaire est conscient que le personnel enseignant ainsi que les autres membres du personnel assument une grande responsabilité morale vis-à-vis les jeunes en acceptant une tâche au sein de l'école. Il incombe donc à chaque membre du personnel d'assumer cette responsabilité en étant conscient de l'impact des gestes, comportements et décisions qui peuvent affecter la vie de l'enfant à l'école. Cet article sera appliqué dans la tolérance et le respect des individus, et dans un esprit d'ouverture et d'accueil.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PERSONNEL DES ÉCOLES CONFSSIONNELLES CATHOLIQUES

6. VIE DE FOI CHRÉTIENNE ET VALEURS ÉVANGÉLIQUES :

- 6.1 *Pouvoir décrire et se rallier à une pratique religieuse chrétienne (personnelle et communautaire);*
- 6.2 *Pouvoir verbaliser son ouverture au cheminement spirituel dans la foi chrétienne (catholique);*
- 6.3 *Pouvoir affirmer une ouverture à la pratique religieuse en milieu scolaire (prières, célébrations, etc.);*
- 6.4 *être ouvert(e) à poursuivre le projet éducatif et l'enrichissement des relations humaines à base des valeurs évangéliques;*
- 6.5 *Être prêt(e) à se perfectionner pour enseigner les cours de religion (enseignants(tes) et les aides).*